

Plan directeur pour une protection du climat tournée vers l'avenir : Dix ans pour mettre la Suisse sur la bonne voie

Résumé

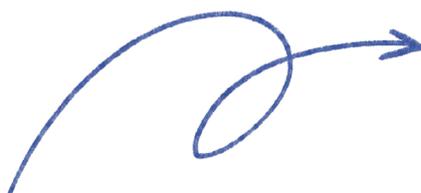
En 2025, la protection du climat se trouve dans une situation paradoxale. La politique climatique est reléguée au second plan, bien que les électrices et électeurs suisses aient exigé à 59% la mise en œuvre des objectifs climatiques suisses. La protection du climat se voit attribuer une priorité moindre, bien qu'en 2024, la limite de 1,5 degré ait été dépassée pour la première fois au niveau mondial et que les vallées alpines suisses en subissent les conséquences de manière toujours plus extrême. Le backlash contre le tournant énergétique est poussé par des forces politiques qui se renforcent et un discours d'austérité déchaîné, bien que les énergies renouvelables soient depuis longtemps devenues non seulement abordables, mais aussi un investissement rentable.

Le Plan directeur climat de l'Alliance Climatique Suisse accorde à la protection du climat la priorité qu'elle doit avoir sur la base des connaissances scientifiques : elle est essentielle à la survie de l'humanité. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre est un problème mondial qui a des conséquences pour toutes et tous. Dans le cadre de l'accord de Paris, toutes les parties contractantes se sont donc engagées à utiliser leurs leviers pour protéger le climat mondial et à se soutenir mutuellement dans cette tâche. C'est la seule façon de lutter contre la crise climatique. Pour la Suisse, cela signifie : mettre le turbo.

Le Plan directeur climat montre comment la Suisse peut réussir la transformation vers zéro émission nette en l'espace de dix ans, si elle commence à accélérer dès maintenant. Mais aussi, si elle utilise ses leviers de transformation à l'étranger sans réduire ses ambitions à l'intérieur de ses frontières, et si elle soutient les pays plus pauvres dans leur transformation.

Lancer des changements est toujours un défi dans le débat public. Mais le statu quo n'est pas tenable à long terme, car ne rien faire signifie accepter les conséquences désastreuses du dérèglement climatique, c'est-à-dire mettre nos vies en danger. Les coûts découlant d'actions timides et hésitantes face à la crise climatique sont en outre plusieurs fois supérieurs aux investissements nécessaires pour maintenir le réchauffement de la planète dans un cadre sûr. De plus, de nombreuses mesures entraînent également un changement positif pour notre santé et notre qualité de vie. La transformation doit être positive et équitable pour la population et tenir compte en particulier des besoins de ceux et celles touchés par la pauvreté ou menacés de pauvreté.

La première partie du Plan directeur résume les dernières connaissances scientifiques sur la crise climatique et le rôle de la Suisse dans l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. La deuxième partie montre, par champ d'action thématique, quels instruments permettront de surmonter les obstacles actuels à la transformation, de manière à ce que celle-ci aboutisse d'ici dix ans.



Partie I : La situation actuelle

En 2015, la communauté internationale a adopté l'accord de Paris sur le climat et s'est mise d'accord sur le fait que le réchauffement global devait être limité si possible à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Mais le monde n'est pas sur la bonne voie ; dix ans plus tard, les émissions mondiales continuent d'augmenter. Avec les efforts de protection du climat actuellement promis au niveau mondial, mais pas encore mis en œuvre, le réchauffement global atteindrait, selon les estimations, 2,6 à 2,8°C.

Le facteur décisif pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C est l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère et donc le respect du budget global de CO₂ que tous les pays du monde peuvent encore utiliser. Au début 2023, celui-ci ne s'élève plus qu'à 250 milliards de tonnes (Gt) de CO₂ et chaque année, nous émettons environ 40 Gt de CO₂. Le budget sera donc épuisé en 2029 si les émissions ne diminuent pas substantiellement avant cette date.

La Suisse doit se baser sur cette réalité pour en déduire son budget national de CO₂ restant. Celui-ci doit être équitable vis-à-vis des autres pays selon le principe de la responsabilité et de la capacité d'action communes mais différenciées - une tâche que la Suisse n'a pas encore accomplie, et ce malgré le rappel explicite de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). La politique climatique suisse repose jusqu'à présent sur l'hypothèse qu'il suffit que la Suisse réduise ses émissions sur la base de la moyenne mondiale. Mais la Suisse produit beaucoup plus d'émissions par habitant·e que le reste de la population mondiale (voir figure 1) et empêche les pays pauvres de se développer économiquement, ce qui est pourtant nécessaire pour lutter contre la pauvreté.

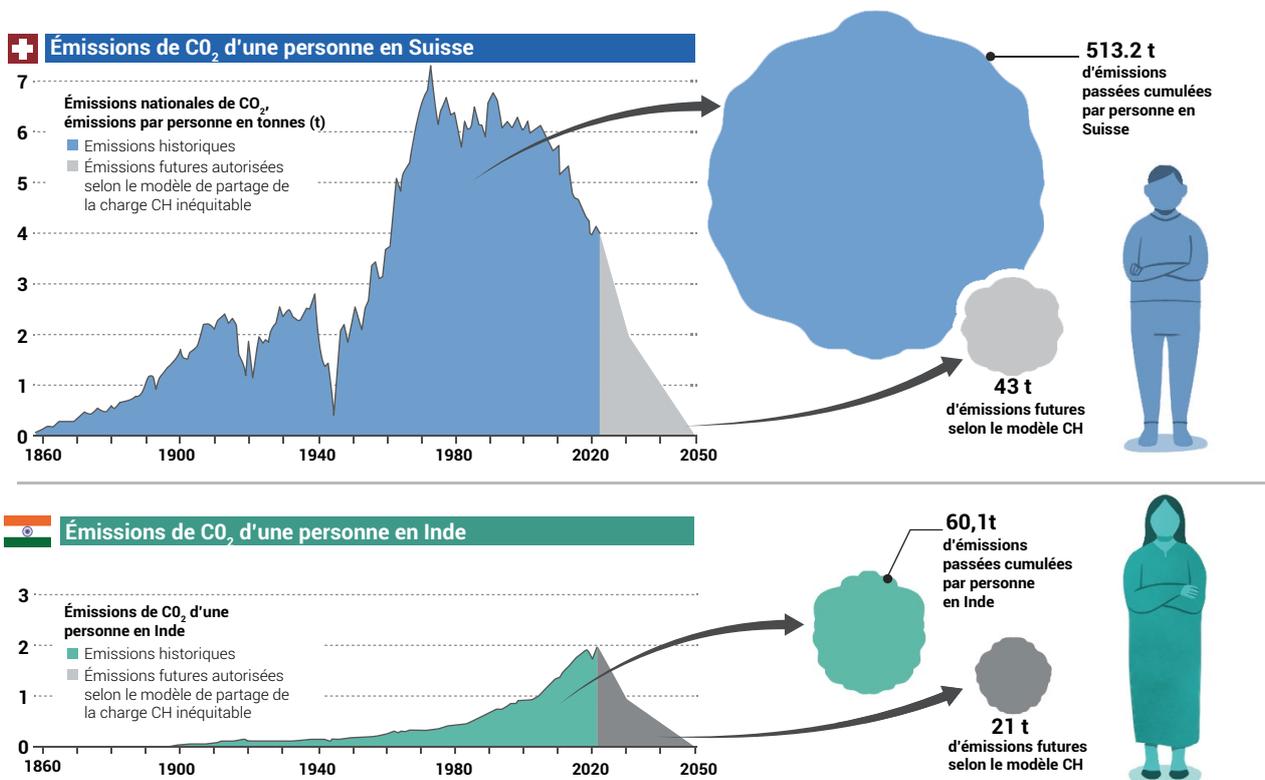


Figure 1 : La comparaison entre la Suisse et l'Inde met en évidence que la répartition du budget CO₂ telle que proposée par la Suisse n'est pas équitable. Source : Infografik.ch

Même si la Suisse ne tenait pas compte de sa responsabilité climatique historique et de sa grande puissance économique, mais répartissait le budget CO₂ à partir de 2016 avec un droit égal par habitant·e sur la population mondiale, elle aurait épuisé le budget dont elle dispose d'ici 2032. Les objectifs de réduction de CO₂ que la Suisse s'est fixés jusqu'à présent sont donc clairement insuffisants. De plus, pour atteindre ses objectifs, la Suisse a jusqu'à présent misé de manière déterminante sur la « compensation » des émissions de CO₂ dans le Sud global. Cela n'est pas non plus compatible avec une répartition équitable du budget CO₂.

Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, tous les pays doivent respecter leur budget CO₂ restant. La Suisse dispose de puissants leviers pour y arriver. En raison de sa forte performance économique, de sa place financière importante, de son commerce de matières premières, de sa consommation élevée et de son économie, la quantité d'émissions indirectes est significative et fait de la Suisse un des dix premiers pays en matière de responsabilité climatique (voir fig. 2). En plus de cela, la Suisse peut utiliser le levier du financement international climatique, qui vise à soutenir les pays les plus pauvres dans leur transformation et à protéger les couches les plus pauvres de la population des pires effets de la crise climatique. Le financement climatique est un pilier essentiel de l'Accord de Paris, qui vise à accélérer la transformation et à répartir les investissements financiers nécessaires à cet effet en fonction des responsabilités et des capacités.

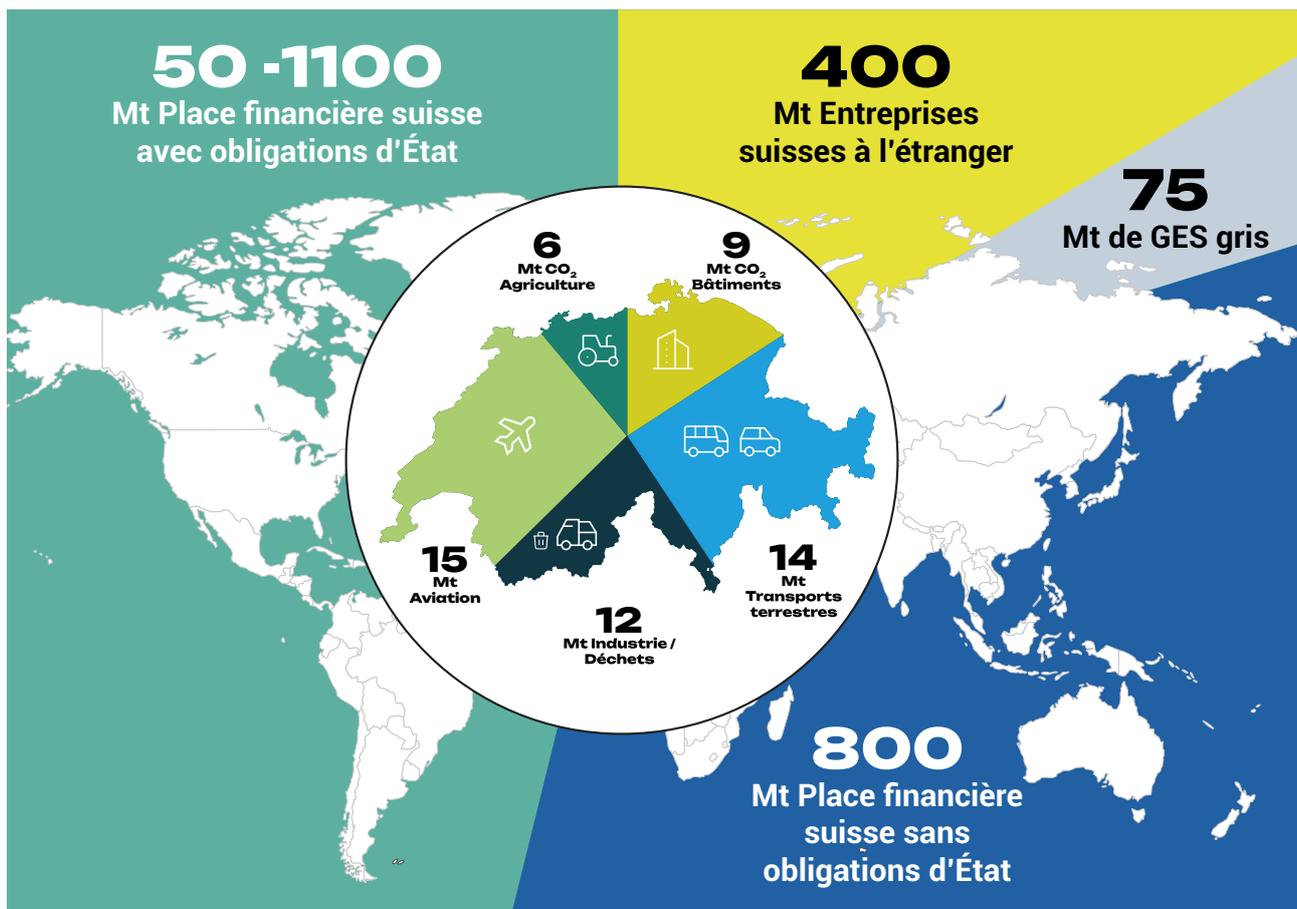


Figure 2 : Puissance des leviers climatiques suisses en millions de t CO₂eq par an (dernières données disponibles de l'OFEV pour les différents secteurs, état 2022 avec facteur 3 pour l'aviation, état 2023, OFS pour les émissions grises importées 2021, estimations McKinsey pour la place financière et les entreprises suisses à l'étranger). McKinsey distingue ici les émissions liées à la détention d'obligations d'État d'autres pays de tous les autres produits financiers. Cela est pertinent ici, car les émissions provenant des obligations d'État ne peuvent être influencées que de manière limitée, malgré leur montant. Source : Alliance Climatique

Partie II: Mesures politiques

La deuxième partie du Plan directeur climat propose, au niveau de la Confédération, une combinaison d'instruments politiques permettant à la Suisse de réussir sa transformation en 10 ans et d'utiliser ses leviers pour les émissions à l'étranger. Des instruments pour les cantons et les communes sont proposés par le projet OK Climat (www.ok-klima.ch).

Du point de vue de l'Alliance Climatique, les instruments proposés sont pertinents, car ils suppriment les obstacles à la transformation en modifiant les conditions-cadres. Cela conduit les entreprises, les pouvoirs publics et les particuliers à prendre naturellement des décisions allant dans le sens de la transformation. Aujourd'hui, les décisions en faveur de la protection du climat sont trop souvent pénalisées par des désavantages financiers, influencées par des incitations ou la publicité pour des produits nuisibles au climat, ou reléguées dans un coin prétendument idéologique. Il manque des modèles cohérents dans le secteur public. Et la protection du climat nécessite un horizon d'investissement plus long que celui prévu pour certains investissements privés. Les mesures doivent être conçues de manière socialement acceptable afin que la population les soutienne et que la transformation ne laisse personne de côté.

Certains instruments du Plan directeur déploient leurs effets **de manière intersectorielle** :

- Une taxe sur les gaz à effet de serre assortie d'une compensation fiscale à la frontière dans tous les secteurs permet de refléter le coût réel des conséquences de la crise climatique tout en garantissant le financement nécessaire des mesures d'encouragement prévues dans la palette d'instruments. Elle crée les incitations adéquates pour les importateurs sans pénaliser les exportateurs suisses.
- Le rôle d'exemple des pouvoirs publics est facilité par une boutique en ligne de produits et de services « zéro nets », également accessible aux particuliers. La Confédération et les cantons suppriment leurs subventions nuisibles au climat et leurs incitations fiscales erronées.
- La publicité est limitée aux produits et services particulièrement respectueux du climat.
- La formation initiale et continue permet aux personnes de participer activement à la transformation.
- Les mesures sont socialement acceptables, car elles soutiennent de manière ciblée les personnes touchées par la pauvreté ou menacées de pauvreté.

La proposition de l'Alliance Climatique pour une combinaison d'instruments comprend d'autres mesures qui réduisent les obstacles sectoriels (liste complète dans la version complète du Plan directeur) :



Biens de consommation : afin de remédier aux incitations erronées du système mondialisé dans le commerce bilatéral, les accords commerciaux sont dotés de critères de durabilité et de règles de compensation aux frontières. Une taxe d'élimination anticipée sur les importations ainsi que sur la production nationale de matières plastiques finance le captage des émissions de CO₂ des usines d'incinération des ordures ménagères. Des trajectoires de réduction du CO₂ pour l'utilisation de nouveaux matériaux de construction et de matériaux incitent à la réutilisation ; un droit de réparation permet à la population de disposer de produits à longue durée de vie.



Industrie et déchets : la taxe sur les gaz à effet de serre envoie le bon signal pour l'importation de produits intermédiaires, l'électrification des processus et l'utilisation de l'hydrogène dans les processus restants impliquant des flammes nues. Des accords sectoriels garantissent que les usines d'incinération des ordures ménagères et les producteurs de ciment captent et stockent de manière sûre les émissions difficilement évitables. La Confédération met en place l'infrastructure nationale nécessaire pour stocker le CO₂ en Suisse et à l'étranger. Les offres de contrats sont encouragées par une couverture des risques afin de faciliter les investissements. Les entreprises qui ont besoin d'un accès au réseau européen d'hydrogène s'implantent dans des pôles hydrogène.



Bâtiments : les cantons mettent en œuvre les modèles de prescriptions énergétiques afin que les nouveaux chauffages utilisent des sources d'énergie renouvelables. Les chauffages fossiles doivent être remplacés progressivement et les bâtiments mal isolés doivent être rénovés ; des prêts limités dans le temps soutiennent ces transformations. La baisse des valeurs limites de CO₂ pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes incite à utiliser des matériaux de construction respectueux du climat et à rénover les bâtiments plutôt que de les remplacer par de nouvelles constructions ; les spécialistes du bâtiment sont formés en conséquence. Pour répondre au besoin croissant de logements, des incitations facilitent le déménagement dans un logement plus petit ainsi que la transformation en colocation.



Transports terrestres : afin de réduire la mobilité, les cantons planifient l'urbanisation de manière à ce que les trajets pour les besoins quotidiens de la population ne dépassent pas 15 minutes. Les projets d'agglomération pour les transports publics et l'infrastructure cycliste sont mis en œuvre en priorité, les contributions de la Confédération aux routes cantonales dépendent également de leur facilité d'accès pour les vélos et les transports publics. Le désavantage tarifaire actuel des transports publics par rapport au trafic individuel motorisé est éliminé par les mesures intersectorielles, des taxes d'incitation supplémentaires avec redistribution récompensant la mobilité respectueuse du climat. La politique des véhicules neufs et un droit de charge pour les locataires incitent à la mobilité électrique. Le covoiturage et l'autopartage sont encouragés. La RPLP est étendue aux véhicules de livraison et relevée au taux maximal de l'UE.



Aviation : étant donné que les solutions techniques pour décarboniser l'aviation (notamment la disponibilité de carburants synthétiques) sont limitées, un budget CO₂ avec trajectoire de réduction est fixé pour le secteur. Sur cette base, les aéroports se voient attribuer des droits de décollage. Cela constitue également une incitation à l'amélioration technique. Les exploitants doivent compenser l'impact climatique restant des émissions autres que le CO₂ par une élimination durable du CO₂. Une taxe sur les billets d'avion (y compris les jets privés) et le fret aérien met fin à l'avantage fiscal par rapport au transport ferroviaire, ce dernier étant encouragé en tant qu'alternative plus attrayante pour les destinations européennes.



Agriculture et système alimentaire : le système des paiements directs est orienté vers des programmes plus globaux afin de soutenir des formes de production adaptées aux conditions locales et agroécologiques. Un fonds de transformation finance l'adaptation de la production paysanne et le conseil aux entreprises. L'industrie de transformation, le commerce de détail et la restauration sont appelés, par des objectifs contraignants, à orienter davantage leur assortiment et leur publicité vers des produits végétaux, locaux et de saison. Une taxe sur le gaspillage alimentaire et un système de certificats négociables dans le commerce de détail permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire. La recherche, le développement et la formation soutiennent le développement de nouvelles technologies ainsi que la sélection de variétés et de races robustes qui ne doivent pas être brevetées.



L'approvisionnement en énergie et en électricité :

L'introduction de normes solaires permet d'utiliser de grandes surfaces appropriées pour la construction de 2,5 GW par an. Les zones appropriées cantonales sont définies selon des normes nationales et des exigences claires sont imposées aux rapports d'impact sur l'environnement. Les gestionnaires de réseau de distribution reçoivent des exigences contraignantes pour leur infrastructure. Des tarifs de rachat minimaux garantissent la rentabilité des installations appropriées. Des tarifs d'électricité et de réseau dynamiques incitent au stockage local et réduisent le besoin d'extension de l'infrastructure de réseau. Le doublement des taxes pour l'assainissement des eaux permet d'assainir les centrales hydroélectriques. Les objectifs annuels d'économies du marché des services d'efficacité énergétique pour l'électricité sont augmentés et le marché de services d'efficacité, déjà en place pour l'électricité, est étendu à toutes les sources d'énergie.



Place financière et investissements directs à l'étranger :

il est interdit de financer et d'assurer de nouvelles infrastructures fossiles ou l'extension d'infrastructures fossiles existantes. Les institutions financières sont tenues d'établir des plans de transition vers la décarbonisation (scope 1,2,3) avec des objectifs intermédiaires et des mesures, les gestionnaires d'actifs doivent prouver « l'active ownership » pour la transition des entreprises qu'ils financent. Les impacts et les risques climatiques sont traités comme une obligation fiduciaire et pris en compte dans les exigences de fonds propres. Le secteur financier forme ses collaboratrices et collaborateurs aux impacts et risques environnementaux et intègre la prise en compte du climat et de l'environnement dans le conseil en investissement. Une banque d'investissement verte publique met à la disposition des entreprises le capital nécessaire à la transition (sans prime de risque) ou fournit des garanties (de-risking).



Financement climatique : la « part équitable » de la Suisse dans le financement international du climat est fixée à 1% du soutien nécessaire à la protection du climat et à l'adaptation climatique dans le Sud global, sans que cela se fasse au détriment de la coopération internationale. De même, la Suisse participe à l'alimentation du fonds de l'ONU pour les dommages et pertes, les entreprises ayant une responsabilité climatique historique élevée étant tenues de participer au financement. Pour atténuer la crise de la dette dans le Sud mondial, les créanciers privés suisses doivent participer aux procédures de désendettement. La Suisse ne soutient pas les projets d'énergie fossile à l'étranger (en particulier l'assurance suisse contre les risques à l'exportation - ASRE).

Adaptation, pertes et dommages en Suisse : la Confédération soutient les cantons et les communes dans les mesures d'adaptation transversales et intersectorielles qui visent le bien-être, la santé et la sécurité de la population et génèrent un maximum de co-bénéfices pour le développement durable. L'imperméabilisation est également limitée à l'intérieur de la zone constructible et le concept de « ville éponge » est mis en œuvre afin de réduire les coûts des dommages en cas de chaleur et de fortes pluies et d'améliorer la qualité de vie. La Suisse met en œuvre une gestion intégrale de l'eau. Les chaînes d'approvisionnement internationales sont analysées en termes de risques et des mesures de prévention sont prises.

La protection du climat est-elle nécessairement coûteuse ? Non. Mais ne pas prendre de mesures pour protéger le climat peut s'avérer extrêmement coûteux.

Le Plan directeur climat de l'Alliance Climatique montre comment financer les investissements nécessaires afin de respecter notre budget CO₂ selon le principe du pollueur-payeur, c'est à dire en internalisant les coûts des dommages climatiques. Les dommages climatiques mondiaux d'ici 2050 sont estimés entre 19'000 et 59'000 milliards de dollars, en ne comptant que les coûts estimables. Pouvoir éviter une partie de ces dommages serait un gain important. La Confédération s'attend en outre à d'autres coûts externes considérables, qui pourraient également être réduits comme effet secondaire de ce plan directeur.

Une taxe sur les gaz à effet de serre augmente les coûts d'un comportement nuisible au climat, qui augmente de manière disproportionnée avec le niveau de revenu. Or, pour les ménages les moins bien lotis financièrement, toute augmentation du coût de la vie est un fardeau, raison pour laquelle le Plan directeur climat prévoit, à titre de compensation financière, des contributions d'allègement appropriées pour les personnes de condition économique modeste.

